

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

École d'Agriculture de l'Assomption

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Comment le *Courrier de Bruxelles* apprécie la situation en France, au point de vue de la persécution contre l'Eglise — Plusieurs religieux expulsés de France sont arrivés à Montréal : ils doivent s'établir à Oka, dans le but de se livrer à l'agriculture en y établissant une ferme modèle. — Le Révd Père Z. Lacasse donne une causerie devant les membres du Cercle agricole de St-Ubalde. — La colonisation au township Chabot, comté de Kamouraska. — Le Révd M. Louis Pâquet, curé de St-Edouard des Méchins, dans le but de favoriser la colonisation dans le diocèse de Rimouski, a fait des explorations dans les townships Cherbourg, Dalibert et Romieux ; il rapporte qu'il y existe des terres très-fertiles. — L'opinion de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, au sujet de la législation sur la loi de tempérance. — Discours du trône, lors de l'ouverture du Quatrième Parlement de la Puissance du Canada. — Noms des élèves du Collège de St Anne qui ont été les premiers dans le cours de novembre.

Causerie Agricole : Moyen d'entretenir la fertilité du sol (Suite) : L'amendement par la chaux ; le plâtre comme amendement, engrais verts ; engrais salins ; cendres de bois, suie, os, noir animal, phosphate de chaux, guano, colombine et poullaille, poudrette.

Sujets divers : L'opinion de M. l'écrivain du *Naturaliste canadien*, M. l'abbé Provancher, quant à un moyen préservatif contre la "rouille du blé," que nous avons recommandé dans la *Gazette des Campagnes*, le 15 juillet dernier (No. 52, 17^e volume). — Nourriture hachée et mélangée pour le bétail.

Choses et autres : Ce que nous lisons dans le *Canada*, au sujet de la fabrication du fromage dans la Puissance du Canada. — Emploi de la paille pour les animaux. — Maximes : Agriculture et morale.

Recettes : Moyen pour blanchir la laine. — Moyen pour nettoyer le velour.

REVUE DE LA SEMAINE

Voici comment le *Courrier de Bruxelles* apprécie la situation en France :

" Les voilà donc dispersés ces hommes, ces religieux français, dont la vie toute entière était consacré au bien de leurs semblables.

" Ils sont partis, et le sanctuaire est vide ; là où on priait, on ne prie plus ; là où on se consolait, on ne se console plus ; là où l'on adorait, on n'adore plus ; les tabernacles sont vides, et les anges qui les entouraient sont remontés vers les cieux, pour annoncer au Maître du monde d'aussi exécrables forfaits.

" Oui, ces religieux sont partis ; ils ont quitté ces sanctuaires où leurs mains offraient à Dieu la sainte victime pour apaiser sa justice ; l'autel est renversé, et la Révolution ne voit pas que tant qu'il était debout, il y avait pour elle un moyen de salut et de pardon.

" Oui, le tabernacle est vide, l'autel est abandonné, le sanctuaire est désert, les chants et les prières ont cessé : tout est tombé, mais il reste le bras vengueur de Dieu.

" L'enfer a rugi de joie, mais un grand cri s'est élevé autour du trône du Très-Haut, demandant justice. Ces grands serviteurs de Dieu, qui avaient créé pour sa gloire ce que la Révolution vient de détruire, en ont appelé à cette justice qui vient toujours à son heure. On a entendu les coups de haches révolutionnaires, on entendra les coups de la Providence.

" La Révolution a pensé que la liberté ne convenait pas à des hommes assez audacieux pour être des prêtres catholiques ; elle a chargé des ombres de proconsuls d'exécuter ses ordres, fallut-il employer la violence et crocheter les portes de l'asile où reposait le Dieu de tous les hommes reconnu comme tel par le plus grand nombre de Français.

" Elle n'a trouvé sur son chemin que les protestations de consciences indignées fortifiées par la foi et

PRIERE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.

éclairées par la lumière d'en haut, mais un jour elle trouvera le glaive flamboyant de la Justice divine qui le chassera de ces sanctuaires où Dieu rentre quand il veut.

"Oui, la Révolution a violé en France le domicile de Dieu. On ne peut violer celui d'un citoyen qu'avec l'intervention de la justice; la justice n'a pas même été appelée pour décider si on peut chasser Dieu de son temple et y apporter de la boue les armes à la main jusqu'au pied des autels.

"Il a suffi de l'audace de salariés amovibles pour accomplir ces crimes, et la nation les aurait fait palir si prenant son Dieu elle l'eût porté, pour le soustraire à l'insulte dans la chaumière du pauvre, où l'on croit et où l'on prie, laissant les révolutionnaires potentats jouir de leurs palais... Et ce pouvoir qui gouverne la France aujourd'hui parlera du respect de lois!

"Mais qu'est-ce donc qu'une loi qui ne respecte pas la patrie. Est-ce respecter la patrie que de la froisser dans ce qu'elle a de plus intime, ses sentiments traditionnels de foi et de religion? qu'est-ce donc que la patrie d'un peuple sinon tout ce qui lui est justement cher? Qui donc a jamais pensé que la patrie était dans la tête ou le cœur de ceux qui nous gouvernent?

"La patrie est ce que nous croyons, ce que nous aimons: le sol qui nous a vus naître, le sang et la maison de nos pères, les souvenirs de notre enfance, nos traditions, nos mœurs, notre religion. — Les hommes qui tiennent le pouvoir sont pour nous un moyen de conserver tous ces biens; et si, au lieu de remplir cette mission, ils la trahissent, que devons-nous penser d'eux? Les vrais patriotes sont ceux qui se réfugient dans le sentiment de la patrie pour y chercher force, secours, consolation et espérance.

"Un pouvoir qui persécute l'Eglise doit nécessairement la trouver hostile à son action; ce n'est pas alors l'Eglise qui opprime la patrie, c'est la patrie qui est opprimée dans un de ses éléments les plus saints et les plus essentiels; la parole de l'Eglise et le sang de ses martyrs sont alors une défense pour elle-même et aussi pour la patrie outragée et méconnue.

"Il ne faut pas se le dissimuler, le monde est perdu s'il ne revient pas à la religion; il se remuera, il s'agitiera encore: ce seront des efforts et des agitations stériles.

"La Providence se réserve par des catastrophes effroyables, de parler aux nations qui n'écoutent plus quand parle l'Eglise; et à ceux qui placent la force au-dessus du droit, le nombre au-dessus de la légalité, l'erreur au-dessus de la vérité, Dieu se réserve de montrer que sans lui l'homme n'est rien, et qu'il n'a pas donné ses lois au monde pour que des législateurs d'un jour se croient autorisés à ne pas en tenir compte."

— Le *Courrier de Montréal* informe qu'un grand nombre de religieux expulsés de France sont arrivés à Montréal et que d'autres doivent arriver dans quelques jours. Ils sont logés dans les différentes communautés de la ville de Montréal, en attendant que leur installation soit préparée sur un terrain de 800 acres que M. M. les Supérieurs mettent à leur disposition à Oka. Là il se livreront à l'agriculture.

Cercle agricole de St Ubalde. — Le *Courrier du Canada*, informe que, dimanche, 5 décembre courant, le Révd Père Lacasse donna une causerie devant les membres

du cercle agricole de St Ubalde. M. le curé accompagnait le zélé missionnaire qui, le matin avait prêché sur le luxe, l'intempérance et le blasphème. Le mouvement de colonisation qui se porte vers Notre-Dame des Anges, en arrière de Batiscan, est déjà fort accentué, et le Révd Père Lacasse espère qu'au printemps plusieurs colons iront ouvrir des terres dans ces endroits.

Le cercle agricole de St Ubalde, quoique jeune encore, est plein de vie, et rend déjà des services en encourageant l'agriculture et la colonisation.

La colonisation dans le comté de Kamouraska. — On nous informe que, dans le cours de novembre, une vingtaine de colons ont pris des lots sur le chemin Taché, dans le canton Chabot.

Le Révd Père Lacasse s'étant rendu compte, par lui-même, de l'inconvénient qu'éprouvaient les cultivateurs à franchir une côte trop rapide conduisant à ce canton, a obtenu du Gouvernement Provincial la somme de cent piastres, nécessaire pour en détourner le tracé et par ce moyen leur faciliter l'accès à leurs lots. Ce travail a été fait par les colons eux-mêmes. M. Morin, le plus ancien des colons, dirigeait lui-même les travaux qui ont été faits de la manière la plus économique et le plus promptement possible. Les colons du canton Chabot nous ont prié de remercier, en leur nom, le Révd Père Lacasse, d'avoir pu obtenir du Gouvernement une aide aussi efficace et qui leur permet de faire leur charroage avec plus d'avantage qu'auparavant.

Ils espèrent qu'avec le précieux concours du Révd Père Lacasse, ils pourront, dans un avenir prochain, compter sur un grand nombre de colons qui pourraient avantageusement se fixer dans le canton Chabot.

— Nous apprenons avec plaisir que le Révd M. Louis Pâquet, curé de St-Edouard des Mâchins, dans le diocèse de Rimouski, a fait, il y a plus d'un mois, avec l'autorisation du Gouvernement de la Province de Québec, des explorations entre les townships de Cherbourg, Dalibert et Romieux, connus sous les noms de Gros-Roches, Mâchins et Capucins, et les montagnes Chic-Chocs.

D'après les informations reçues du Révd M. Pâquet, il existe entre le 3e rang une vallée des plus fertiles. Cette vallée se prolongeant au-dessus des trois townships déjà nommés, semble vouloir se continuer jusqu'au bassin de Gaspé. Dans quelques semaines nous serons à même d'offrir à nos lecteurs des renseignements plus précis sur ce canton qui paraît être très-propre à la colonisation.

— Un citoyen anglais protestant de Montréal, engagé activement dans la croisade en faveur de la tempérance, voulant connaître l'opinion du clergé catholique de cette province, au sujet de notre législation sur cette question, chargea un ami de Québec d'aller voir Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque du diocèse de Québec. Cet ami fut reçu très-gracieusement par Sa Grandeur, qui a discuté avec beaucoup de condescendance et s'est exprimé avec la plus grande franchise, comme on pourra le voir par l'extrait de lettre que nous publions plus bas. L'expression de cette opinion a causé beaucoup de satisfaction chez la partie de nos concitoyens protestants qui travaillent à faire amender la loi des licences:

"L'opinion de Sa Grandeur sur nos lois de tempé-
rance en général est très importante et mérite une
sérieuse considération. Sa Grandeur étoit que nos
lois ne vont pas assez loin. D'abord la loi en elle-
même est defectueuse, et en second lieu est appliquée
sans efficacité. Sa Grandeur pense que la violation de
la loi devrait être punie par l'emprisonnement sans
l'alternative de l'amende, et que l'emprisonnement
devrait être assez long pour ôter au coupable tout
envie de récidiver—but que la loi actuelle n'atteint
pas—car une légère amende ou un emprisonnement
de trois mois est sans efficacité, et que le coupable
reprenait souvent son commerce illicite après avoir
payé l'amende. Il arrive souvent aussi que c'est la
femme et les enfants du coupable qui continuent de
vendre; pendant que le chef de la famille est en pri-
son. Sa Grandeur a ajouté que si le choix entre l'a-
mende et la prison doit demeurer dans nos statuts,
l'amende devrait être assez élevée pour mettre la
plupart des contrevenants dans l'impossibilité de la
payer, et l'emprisonnement assez long pour qu'il soit
une véritable punition.

"Après avoir pris congé de Sa Grandeur, j'ai con-
fié au papier le résultat de notre entrevue, mais crai-
gnant de l'avoir peut-être mal compris, je suis re-
tourné aujourd'hui chez Sa Grandeur qui a pris con-
naissance de mes notes et les a déclarées exactes.
Comme je m'excusais de lui causer autant de trouble,
Sa Grandeur me répondit gracieusement qu'Elle se-
rait toujours heureuse de causer avec moi, de sujets
aussi importants.—T. S. B."

—Discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général, lors de l'ouverture du Quatrième Parlement de la Puissance du Canada, le 9 décembre courant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je dois, en ouvrant cette troisième session de ce Parlement, vous offrir mes félicitations bien sincères sur l'abondante récolte que la Providence a donnée au Canada, ainsi que sur le retour incontestable de la prospérité commerciale et le développement évident de nos différentes industries.

Pendant la vacance mes avisiers ont cru que le temps étoit venu pour eux de faire un nouvel effort afin de donner suite au choix déjà manifesté par le Parlement de faire construire et exploiter le chemin de fer du Pacifique Canadien par une compagnie incorporée, aidée d'octrois en argent et en terres, et non pas par le gouvernement lui-même. En conséquence trois de mes Ministres se rendirent en Angleterre pour entamer des négociations dans ce but.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que leurs efforts ont été couronnés de succès, et qu'un contrat a été passé, sujet à l'approbation du Parlement, avec des hommes qui occupent une haute position financière en Europe, aux Etats-Unis et dans le Canada, pour construire rapidement et exploiter perpétuellement cette grande entreprise nationale. Le contrat et les documents s'y rattachant vous seront soumis sans délai; et je vous prie d'y donner le plus tôt possible votre sérieuse attention.

C'est dans ce but que je vous ai convoqués avant l'époque ordinaire, car rien ne peut être fait par les entrepreneurs pour exécuter leur entreprise, de même qu'aucun arrangement permanent pour l'organisation d'une émigration systématique de l'Europe vers les Territoires du Nord-Ouest, ne peut être complété tant que le Parlement n'aura pas arrêté sa politique au sujet du chemin de fer en question. Des progrès constants ont été faits dans la construction des parties du chemin qui sont maintenant sous contrat. Deux nouvelles sections ont été récemment ouvertes au trafic, l'une de Winnipeg au Portage de la Prairie, l'autre du lac la Croix à Kévaton, de sorte que nous avons maintenant 294 milles en opération.

Vous serez heureux d'apprendre que les mesures prises pour exploiter avec économie les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard, ont eu pour résultat de réduire considérablement la différence existant entre les recettes et les dépenses. Le trafic sans cesse augmentant nous permet d'espérer que pendant l'année courante ces chemins de fer pourront payer leurs propres dépenses.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que le gouvernement de Sa Majesté a généreusement donné au Canada, dans le but d'en faire un Vaisseau-Ecole, la corvette à vapeur "Charybdis" récemment revenue des mers de la Chine. La correspondance à ce sujet vous sera soumise.

J'ai cru bon, vu les devoirs toujours croissants imposés au service civil par le développement du pays, et pour organiser plus efficacement ce service, d'émettre une commission royale pour étudier toute la question, et faire ensuite rapport. J'espère que le rapport des commissaires vous sera soumis prochainement; je vous prie d'y porter cette attention toute particulière, ainsi qu'à la réforme toute entière du service civil.

Une mesure vous sera soumise pour l'extension des frontières de la province de Manitoba.

Je regrette infiniment d'être obligé de vous annoncer que le manque absolu de la nourriture ordinaire des Sauvages du Nord-Ouest, sujet sur lequel j'ai attiré votre attention à la dernière session, a continué pendant la saison qui vient de finir, et a, par conséquent, nécessité des dépenses considérables afin d'empêcher les Sauvages de mourir de faim. Cependant, plusieurs tribus se sont déjà livrées à la culture des terres de leurs réserves et aux soins de leur bétail. Nous n'épargnerons aucun effort pour engager la population indigène à se livrer exclusivement à l'agriculture.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de l'année dernière, et les estimés pour l'année qui va suivre, vous seront soumis. J'ai lieu de croire que vous trouverez que les estimés ont été préparés avec toute l'économie possible sans nuire à l'efficacité des services publics.

Il vous sera agréable de savoir que le tarif actuel a non-seulement favorisé les manufactures et les autres produits du pays, mais qu'il a encore tellement augmenté le revenu de la Puissance, qu'il est maintenant hors de tout doute que les recettes de l'année fiscale courante excéderont les dépenses imputables au revenu consolidé.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Plusieurs mesures importantes vous seront soumises, entre autres des projets de la loi pour la liquidation des affaires des Banques et Compagnies incorporées, devenues insolubles; pour l'amendement de l'Acte des Chemins de fer de 1879; pour la révision et la consolidation des lois se rapportant aux chemins de fer du gouvernement; et pour amender et améliorer, sous plusieurs rapports la loi criminelle.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons maintenant grand espoir de réussir à mettre sur un meilleur pied la question de la naturalisation des immigrants allemands. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Je n'ai pas de doute que vous donnerez toute votre attention aux sujets que je viens de mentionner, ainsi qu'à tout ce qui peut affecter la prospérité et le bien-être de la Puissance.

Collège de Ste-Anne.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours de novembre.

COURS CLASSIQUE.

MATHÉMATIQUES.—Philosophie: Joseph Lavoie, Charles Collet;—Algèbre: Joseph Lavoie.
RHÉTORIQUE.—Version grecque: Louis Bacon, Joseph Levasseur;—Version latine: Joseph Levasseur;—Précépes de la Rhétorique: Joseph Levasseur;—Thème latin: Joseph Levasseur;—Toutes les matières réunies: Joseph Levasseur (2 fois), Louis Bacon (2 fois).

BELLES LETTRES.—Histoire moderne: Alphonse Pouliot;—Vers latins: Gustave Verreault;—Thème latin: Alphonse Pouliot, Auguste Taschereau;—Toutes les matières réunies: Alphonse Pouliot (4 fois).

VERSIFICATION.—*Histoire du moyen-âge*: Adolphe Guy;—*Fersion latine*: Joseph T. Bertrand;—*Thème latin*: Adolphe Guy;—*Toutes les matières réunies*: Narcisse Dégagné (2 fois), Charles Vézina (2 fois).

MÉTHODE.—*Thème latin*: Alex. Anctil (2 fois), Léonce Vézina (2 fois), Onésime Thibault, Elzéar Ouellet, Alphonse Sirois;—*Composition française*: Ed. Bernier (2 fois), Alfred Vandry;—*Toutes les matières réunies*: Alphonse Sirois (3 fois).

COURS COMMERCIAL.

QUATRIÈME.—*Français*: George Lamontagne (2 fois), George Cloutier (2 fois);—*Anglais*: George Lizotte (3 fois), George Lamontagne;—*Arithmétique*: George Cloutier;—*Tenue des livres*: George Cloutier;—*Calligraphie*: Henri Garon;—*Conversation anglaise*: George Cloutier.

TROISIÈME.—*Français*: Paul Downey, Auguste Guy, Victor Vézina;—*Anglais*: J. A. Schwartz (2 fois);—*Arithmétique*: David Pellerin;—*Calligraphie*: John A. Schwartz;—*Conversation anglaise*: Paul Downey, John A. Schwartz.

DEUXIÈME.—*Français*: Octave Lebrun, Arthur Fraucœur, Eudore Roy;—*Anglais*: Eugène Lévesque;—*Arithmétique*: Octave Lebrun, Eugène Lévesque;—*Calligraphie*: Phidime Biais;—*Conversation anglaise*: Cyrle Painchaud.

PREMIÈRE.—*Français*: Armand Proulx (4 fois);—*Arithmétique*: William Johnson;—*Calligraphie*: Emile Dessaint.

CAUSERIE AGRICOLE

MOYEN D'ENTREtenir LA FERTILITÉ DU SOL (Suite).

L'amendement par la chaux a une importance comparable à celle du marnage. On laisse déliter la chaux on la mêle avec de la terre, ou bien on en fait un compost avec des gazons, de la vase, de la tourbe, des balayures, etc., et on la répand sur les champs.

Le rôle de la chaux est analogue à celui de la marne. Cependant elle opère moins que la marne comme amendement; mais son action chimique est plus énergique à tous les points de vue que celle du carbonate de chaux. Elle consomme rapidement les engrais, et il ne faut l'employer qu'avec circonspection dans les terres sablonneuses, à moins qu'on ne veuille y joindre une grande quantité d'engrais. En revanche, elle ramène facilement à l'état normal une terre nouvellement défrichée, en décomposant les débris végétaux.

La chaux, se combinant avec l'acide carbonique, se transforme à la longue en carbonate de chaux, qui contribue alors à l'amaublissement du sol et à l'alimentation des plantes, comme ferait de la marne très-divisée. Mais avant d'arriver à cet état, elle peut agir d'une manière spéciale sur les silicates alcalins qui se trouvent particulièrement dans les terres argileuses. Cette action a pour effet de dégager les alcalis de ces silicates, dans un état soluble et favorable à l'assimilation.

À côté de la marne et de la chaux, il faut citer comme amendement le plâtre cru ou cuit, dont l'action est surprenante sur les prairies artificielles, telles que trèfle, sain foin, luzerne. On connaît à cet égard la démonstration de Franklin. Pour convaincre les Américains de l'efficacité de cet amendement, il répandit du plâtre en poudre sur un champ de trèfle de manière à tracer en gros caractères ces mots: Ceci a été plâtré. Au bout de quelque temps, les caractères furent lisibles pour tout le monde au milieu du champ, tant le trèfle plâtré avait grandi au-dessus du resto.

Le plâtre produit aussi de bons effets sur le chanvre, le sarrasin. Il ne paraît pas avoir une grande influence sur les prairies naturelles, ni sur les céréales, à moins qu'il ne soit employé pour améliorer la qualité du fumier.

La manière dont le plâtre agit sur la terre et sur les plantes n'est pas complètement expliquée. Il a la propriété de fixer les composés ammoniacaux volatils et de retenir ainsi l'azote à la portée des végétaux. Il peut aussi se transformer dans la terre en carbonate de chaux et agir comme la marne.

Nous passons sous silence plusieurs autres matières employées comme amendements, mais d'un usage moins général que les précédents.

Des engrais.—Plus nous avançons, plus nous reconnaissons qu'il n'y a pas de culture possible, sans réparer les pertes que fait le sol en donnant des récoltes.

La question des engrais est donc la question suprême de l'agriculture. Il faut savoir où les prendre et comment les préparer. L'industrie et le commerce concourent aujourd'hui avec les opérations agricoles pour augmenter la quantité et améliorer la qualité des matériaux qui peuvent servir comme engrais.

Les engrais verts sont les plantes des prairies artificielles, qu'on sème dru, qu'on laisse croître jusqu'à la floraison et qu'on enfouit alors entièrement dans le sol. Comme amendement, cette pratique ne peut qu'être excellente. Les plantes fouillent la terre pendant leur végétation, la laissent ameublir après l'enfouissement et lui procurent de la fraîcheur.

Si l'on compte sur la même pratique comme source d'engrais, c'est d'après cette vue que tout végétal puisant une partie de sa nourriture dans l'atmosphère fait cela le sol où on l'enterre. Le sol gagne ainsi du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène, plus de l'azote. On peut donc concevoir qu'un terrain complètement sablonneux et stérile devienne propre à la culture, si on y sème coup sur coup, plusieurs fois de suite, la même plante fourragère qu'on enfouit chaque fois. Après la première semence, elle est très-petite; elle est de plus en plus grande après chaque enfouissement, parce que le sol est de plus en plus riche en terreau. Cette transformation du sol n'est possible d'ailleurs que s'il contient des matières minérales en quantité suffisante pour les besoins de la plante, car l'air n'en donne pas; seulement la décomposition du terreau formé, en produisant de l'acide carbonique, favorise la dissolution de ces matières et leur assimilation. Cette pratique, qui a été essayée avec succès, imite le procédé que la nature emploie lorsqu'elle veut établir une végétation nouvelle sur une surface aride. Elle attache d'abord une maigre couche de lichen à cette surface; cette plante en arrache quelques parcelles minérales, en même temps qu'elle puise dans l'air; sur les débris du lichen croissent ensuite des mousses; et de proche en proche, le terreau s'accumule et la roche se désagrégant de plus en plus, des plantes plus parfaites peuvent germer et grandir.

Mais quand il s'agit d'un terrain épuisé, les engrais verts ne sauraient le restaurer par le même mécanisme. Car un sol épuisé est celui qui refuse les récoltes, malgré le travail qu'on y fait et les engrais qu'on y apporte; or dans ce sol, où les plantes ont

été cultivées et on l'on a mis du fumier, le terrain ne manqué pas. L'azote y est abondant; c'est sans doute quelque élément minéral qui fait défaut. Et si une récolte de trèfle enfouie produit l'on effet, c'est parce que les longues racines de cette plante vont chercher dans le sous sol cette substance minérale que les céréales n'avaient pu atteindre, et la ramènent dans les couches supérieures par l'enfouissement des tiges qui en ont pris leur part. Il est probable qu'une analyse attentive de la terre aurait permis d'en connaître le vice, et que l'application d'un engrais convenablement choisi aurait restauré les couches arables sans épuiser les couches profondes.

Les essais faits avec les engrais salins, c'est-à-dire avec des substances purement minérales, avec des sels qu'on trouve dans l'industrie et le commerce, dérivent de cette idée que, si les végétaux prennent leur carbone, leur hydrogène, leur oxygène et une partie de leur azote dans l'air qui se renouvelle sans cesse et ne s'épuise pas, la principale préoccupation des cultivateurs doit être de rendre au sol les substances minérales que les récoltes lui enlèvent infailliblement; d'où il suit que les engrais devraient être plus minéraux qu'organiques, et que, dans beaucoup de cas, des sels répandus sur la terre devraient suffire. D'après ces vues, on a essayé particulièrement les sels ammoniacaux et les azotates qui avaient l'avantage de contenir de l'azote en même temps que des principes minéraux et le sel marin ordinaire. Mais les essais n'ont pas été toujours décisifs, et la pratique des engrais salins ne s'est pas généralisée. La plupart de ces composés sont d'ailleurs trop chers pour être employés avec avantage. Le sel commun fait exception à cet égard, et il paraît démontré que l'agriculture peut en tirer un excellent parti, à la condition de l'employer avec modération, sans quoi il fait périr les plantes. Le sel qu'on fait manger aux animaux de la ferme et qu'ils rendent avec l'urine et les excréments, est dans les meilleures conditions possibles pour profiter aux récoltes après avoir profité au bétail.

Dans beaucoup de cas, les sels ne semblent pas agir véritablement comme matières nutritives, puis-que leur efficacité ne se manifeste que sur les récoltes des champs fertiles et engraisés, lesquels sont abondamment pourvus des mêmes éléments que les sels contiennent. Quand ceux-ci activent la végétation, c'est donc en favorisant l'absorption des matières qui existent déjà dans le sol. On peut se rendre compte de cette influence en remarquant que l'eau chargée de certains sels, comme l'eau chargée d'acide carbonique, est plus apte que l'eau pure à dissoudre d'autres sels, tels que les phosphates et les silicates, dont les plantes et en particulier les céréales ont absolument besoin. Le rôle des engrais salins est donc comparable à celui de la marnage, de la chaux et du plâtre, en ce sens qu'ils permettent aux végétaux d'utiliser plus complètement la nourriture mise à leur portée.

Les substances les plus employées comme engrais sont d'origine végétale ou animale; seulement la forme primitive peut avoir été plus ou moins modifiée.

Les cendres de bois contiennent beaucoup de potasse et une assez forte proportion de phosphates et

de silicates. Le lessivage n'enlève qu'une petite quantité de ces substances, de sorte que les cendres lessivées constituent encore un engrais excellent. Il convient surtout aux terres argileuses; il s'applique avec avantage aux prairies naturelles et fait merveille sur les prés non arrosés. D'ailleurs toutes les récoltes en ressentent les bons effets. On tire également parti des cendres de houille et de tourbe.

La suie est un très-bon engrais. Elle est riche en azote et en sels utiles à la végétation.

Les os des animaux présentent les éléments les plus essentiels de tout engrais; car la substance animale y est riche en azote, et la partie terreuse consiste en phosphate de chaux mélangé avec du carbonate de chaux. Pour les répandre dans les terres on les broie, ou on les pulvérise par des moulins, ou encore on les divise chimiquement par l'action de l'acide sulfurique. L'effet de cet engrais est de longue durée, parce que les os se décomposent lentement.

Tous les débris des animaux morts dans les fermes doivent être utilisés. On peut encore en faire des composts avec de la terre, afin de les répandre uniformément sur une étendue plus ou moins grande.

Le noir animal, qui est l'objet d'un grand commerce, représente une transformation des os. Il est employé dans les fabriques de sucre où il sert pour la clarification des jus de betterave ou de cannes à sucre. Par là, le noir animal ne perd rien de ses qualités comme engrais; au contraire il gagne un peu d'azote, tout en gardant son phosphate. Il y a trente ans, le noir animal était un embarras considérable pour les raffineries de sucre; depuis que l'agriculture l'utilise, il est très-recherché. Il convient à tous les terrains et à toutes les récoltes; il donne des résultats inattendus dans les terres argileuses et humides.

Le phosphate de chaux, qu'on trouve dans certaines couches de terrain, est très-recherché pour être répandu dans les champs en manière d'engrais. Cette matière peut avoir pour origine une ancienne accumulation de débris d'animaux. Elle n'a pas toujours le même aspect ni la même consistance; il suffit qu'il soit possible de la désagréger et de la rendre soluble, pour qu'on ait songé à l'utiliser comme engrais en l'associant aux engrais azotés.

Le guano qui se trouve dans de petites îles voisines de la côte d'Amérique et de la côte d'Afrique, est extrait de grands amas qui paraissent avoir été formés anciennement par des excréments d'oiseaux marins accumulés pendant des siècles; c'est un des engrais les plus complets et les plus énergiques qu'on connaisse, et il est d'un grand usage en Europe.

La colombine et la poulailler, c'est-à-dire la fiente de poule et de pignon, sont des engrais très actifs et tout-à-fait comparables au guano.

La poudrette, qui se trouve dans le commerce, est la partie solide des excréments humains qu'on fait sécher à l'air pendant plusieurs années; c'est un engrais de première force.

Telles sont les principales matières dont le commerce s'est emparé pour les livrer comme engrais aux cultivateurs. Dans une prochaine causerie, nous parlerons des engrais que les cultivateurs recueillent et préparent eux-mêmes, et qui sont la véritable source de la fécondation des champs.

La rouille du blé.

Le 15 juillet dernier (No. 52 du 17^e volume de la *Gazette des Campagnes*), nous avons recommandé un moyen préservatif contre "la rouille du blé." Nous ne savons pas si ce moyen a été essayé, si l'essai a été couronné de succès, ou s'il a prêté à rire à nos lecteurs; mais ce que nous savons aujourd'hui, c'est que notre recette a été condamnée par l'écrivain du *Naturaliste Canadien*, M. l'abbé Provancher, et nous nous empressons d'enregistrer le jugement qui a été porté contre nous. Cependant, comme palliatif de notre grave erreur, nous devons dire que nous ne sommes pas le seul qui ait conseillé un semblable moyen comme préservatif contre la rouille du blé, puisque nous avons vu ce moyen signalé dans plusieurs traités d'agriculture que nous avons dans notre bibliothèque; et d'ordinaire, pour l'étude de l'histoire naturelle, c'est sur ces livres que nous nous appuyons.

Comme bien d'autres, nous avons cru que la rouille du blé était la suite des brouillards et des rosées, c'est pourquoi nous avons proposé de l'empêcher en promenant une corde tendue sur les épis avant l'apparition du soleil, pour en faire tomber les gouttes d'eau. Ce qui fait qu'on a attribué à la rosée et aux brouillards la production de la rouille, c'est qu'elle se montre réellement plus abondamment dans les années plus vicieuses, dans les champs voisins des marais et des bois, etc.

Nous devons dire qu'à ce sujet l'opinion est fort partagée, même par les hommes de science. La cause de la rouille a été recherchée dans l'air et sur terre. Les uns prétendent que les semences faites par la pluie et le froid y prédisposent. La lune et les étoiles, pour beaucoup, n'y étaient pas étrangères, tandis que d'autre part les impuretés contenues dans l'atmosphère et déversées par celle-ci, étaient signalées comme le générateur.

Si la science est généralement d'accord qu'il ne pleut pas de rouille, elle est toutefois loin de s'entendre sur la cause réelle de son apparition et de son extension sporadique. Pour les uns la rouille est une dégénération des tissus; d'autres y voient la propagation d'une plante parasite appartenant aux champignons. Encore ces derniers ne sont-ils pas d'accord, attendu que pour beaucoup le champignon est la cause de la maladie, tandis que l'on ne veut y voir que la suite de la maladie. On ne s'entend donc pas encore sur l'étiologie de la maladie.

Toutes les observations publiées depuis deux siècles sur cette maladie sont, au surplus, d'accord que chaque fois que la maladie se multipliait d'une manière alarmante, des jours secs et chauds étaient suivis par un abaissement subit de la température.

Nous publierions avec la plus grande reconnaissance les renseignements que pourrait nous fournir, sur ce sujet, M. l'abbé Provancher.

Voici ce que nous lisons dans le numéro de novembre-décembre du *Naturaliste Canadien*:

La *Gazette des Campagnes*, il y a quelques semaines, parlant de la rouille du blé, s'exprimait comme suit: "Cette maladie n'est souvent qu'un accident produit par un coup de soleil tombé sur la récolte après une pluie qui a laissé des traces sur les épis. Si le blé est en fleur, ou que le grain encore laitoux, soit au début de sa formation, la récolte est bien compromise; elle peut être brûlée." Puis elle conseille comme préservatif de promener sur la pièce de blé une corde tendue, pour débarrasser

les épis de leur humidité, et alors, ajoute-t-elle, "le soleil n'aura plus d'action malfaisante."

Evidemment l'auteur de cet article ne sait pas ce que c'est que la rouille. Ce n'est pas, comme il l'énoie, un accident produit par un coup de soleil, mais bien un champignon microscopique, dont la semence répandue dans l'air s'attache aux tiges du blé et s'y développe avec l'humidité qui lui est nécessaire. Et le soleil, loin de favoriser la croissance de ce parasite, l'arrête au contraire, pour peu que l'humidité fasse défaut.

Chaleur et humidité, voilà ce qu'il faut à ce champignon pour son plus grand développement. Et que fera votre corde proménée sur les épis, si la semence du parasite est déjà adhérente aux tiges? L'action malfaisante du soleil n'est donc rien moins que redoutable dès qu'il n'y a pas de semence du champignon.

Comme la culture en général a toujours à compter nécessairement avec la nature, c'est surtout en traitant de cultures spéciales que nos littérateurs sont le plus exposés à faire erreur contre les principes de la science.

Nourriture hachée et mélangée pour le bétail

M. Bodin, célèbre agronome, a employé, sur une large échelle, les fourrages hachés et mélangés pour l'alimentation de son bétail, et il a obtenu de bons résultats.

Voici comment il s'exprime à cet égard dans le compte rendu que nous avons sous les yeux, et qui est extrait des *Annales de l'agriculture française*:

"Entre l'écurie aux chevaux et celle aux bœufs, dit-il, une espèce de petite grange a été conservée pour préparer les rations et hacher la nourriture; c'est sur ce système que je veux appeler votre attention, car il y a eu un résultat vraiment remarquable.

"Plus d'un tiers des racines, des fourrages secs et des fourrages verts a été économisé par ce procédé, et le bétail s'est maintenu constamment en meilleur état. Cette assertion paraîtra, au premier abord, un peu difficile à admettre: moins de nourriture et meilleur état du bétail. C'est que tout est mangé. Des fourrages de médiocre qualité ont été consommés, hachés et mélangés. Donnés entiers, les animaux les eussent abattus sous leurs pieds.

"D'abord un fort hache paille et un dépul pour étaient mis en mouvement à bras: la paille, le foin étaient coupés; les betteraves réduites en menus morceaux, comme broyés; le tout, mélangé, était donné aux animaux.

"On n'eut pas foi en cette nourriture, dont l'aspect était fort peu séduisant; on prédit l'amaigrissement des vaches et des bœufs, mais ces prédictions ne se réalisèrent pas.

"Lorsque les fourrages printaniers commencèrent et que les betteraves finirent, on continua le hachage. Des tiges de colza, de navets, de soigle, que les animaux refusaient et jettent dans la litière lorsqu'elles commencent à durcir, ont été entièrement consommés, grâce à cette opération. Le trèfle, qui, par suite des pluies, avait la partie inférieure des tiges dénudée de feuilles et un peu pourrie, a aussi été entièrement mangé. Les années précédentes, les bœufs et les vaches ne mangeaient que les sommets de ces plantes lorsqu'elles étaient dans cet état, et la consommation était effrayante.

"Avec ce système, je craindrais moins de manquer de fourrage en été et en automne, car une très-petite quantité de plantes vertes et mêlées à des fourrages secs entretiendrait parfaitement le bétail à l'écurie.

« Il est, du reste, une chose fort remarquable, c'est que les animaux soumis entièrement à cette alimentation mangent avidement de la nourriture que d'autres refuseraient. Ainsi, des moutardes, des ravenelles et d'autres mauvaises herbes arrachés dans les champs ont été hachées et mangées avec avidité par les vaches; données entières, elles eussent été perdues. »

Depuis longtemps déjà la division et le mélange des fourrages ont été recommandés par d'habiles agriculteurs; nous avons nous-mêmes appelé l'attention sur ce mode de préparation des aliments du bétail.

Il n'est douteux pour personne qu'il faut diviser les racines et les tubercules pour les donner aux animaux; entiers, ils ne seraient mangés qu'en partie, et souvent ils occasionneraient des accidents. L'utilité de diviser les fourrages et les pailles n'est pas aussi bien connue; il en résulte, cependant, des avantages, qui, en définitive, se résument en une économie de nourriture:

1o. Il n'y a pas de pertes de fourrages dans les étables; les aliments placés dans les auges ne sont point rejetés au dehors par les animaux, comme il arrive pour les fourrages déposés dans les râteliers;

2o. Les fourrages de médiocre qualité peuvent être mélangés aux bons, et les animaux les mangent complètement; laissés entiers, le mélange devient plus difficile, il est toujours imparfait, et les animaux ne consomment que les meilleures parties des fourrages;

Par le mélange on associe les différents fourrages dans les proportions voulues pour composer les meilleures rations, c'est-à-dire des rations renfermant tous les principes alimentaires qu'exigent les animaux et dans les rapports de leurs besoins.

Choses et autres.

A propos de fromage.—Il y a environ vingt-cinq ans, le Canada importait, chaque année, soixante-quinze mille dollars de fromage. Actuellement, il en exporte, tous les ans, pour dix millions de dollars.

On calcule que, l'an dernier, les exportations de beurre et de fromage ont excédé, en valeur, celle des grains de quatre millions de dollars.

La qualité du fromage canadien s'est beaucoup améliorée, en sorte qu'il peut supporter la concurrence avec ceux que l'on fabrique dans tous les autres pays. Cela est dû à l'établissement de grandes fromageries.

Le fromage canadien a remporté le premier prix à l'exposition du centenaire, en 1876, sur tous les fromages du monde, et, à l'exposition internationale de produits de la laiterie, à New-York, en 1879.

On obtiendra le même résultat pour le beurre lorsque nous en aurons de grandes fabriques.

Voilà des faits à méditer pour nos cultivateurs de l'est et de l'ouest.—*Le Canada.*

— Les chevaux se fatiguent bien vite de la paille de blé. Les vaches aiment mieux cette paille que toute autre; cependant ils s'accommodent bien de la paille d'avoine mêlée avec la paille de blé. La paille d'avoine donnée seule n'est qu'une chétive nourriture pour le bétail.... La paille bien battue est toujours celle qu'ils préfèrent à toute autre.

Maximes.—Agriculture et morale.

« L'enfant innocupé deviendra vicieux.

« Vous ferez de votre enfant un homme de bien en lui donnant, chaque jour, un travail proportionné à son âge et à ses forces. Donner à un enfant un travail au-dessus de ses forces, c'est le dégoûter du travail.

« Déiez-vous du menteur, il est capable de tout.

« La table tue plus de monde que la guerre. La gourmandise tue l'âme en excitant les passions, elle tue le corps en lui donnant toutes sortes de maladies.

« Voulez-vous être maître de vos passions, priez, mangez peu, travaillez beaucoup et veillez sur vous-mêmes.

« Il n'y a pas de charité dans le cœur où règnent l'envie et la jalousie. L'envie et la jalousie sont le fruit de l'amour déréglé de soi-même.

« L'ivrognerie fait le mauvais fils, le mauvais époux, le mauvais père.

« Le père et la mère qui laissent mentir leur enfant font son malheur et attirent sur eux la vengeance de Dieu.

« Dieu punit tôt ou tard, d'une manière terrible, celui qui favorise l'ivrognerie par le commerce illicite des boissons enivrantes.—JULES ST-PIERRE.

RECETTES

Moyen pour blanchir la laine

Pour une livre de laine filée on prend deux livres de craie blanche pulvérisée et mêlée avec de l'eau de rivière, en consistence de bouillie; on y pétrit la laine pour la bien imprégner et on la laisse sécher pendant vingt-quatre heures; ensuite on la frotte bien et on la lave avec de l'eau pour en faire sortir toute la craie. La laine paraîtra très-blanche et nette si elle a été lavée à l'eau froide, car l'eau chaude lui est contraire et ne blanchit pas aussi bien.

Moyen pour nettoyer les velours.

Pour lui rendre une souplesse première, il n'y a qu'à le mouiller à l'envers, puis l'exposer du même côté au-dessus d'un fer bien chaud, sans l'y laisser toucher. La chaleur vaporise l'eau et celle-ci, à l'état de vapeur, traverse le velours et sépare les fibres du duvet entremêlées et collées entre elles. Si l'on voulait repasser le velours avec le fer, on obtiendrait un résultat diamétralement opposé à celui qu'on désire; il suffit de le tenir à une assez grande distance du fer chaud.



Deux Malles laisseront BERSIMIS cet hiver pour la POINTE AUX ESQUIMAUX; et une Malle laissera la POINTE AUX ESQUIMAUX pour BONNE ESPERANCE. Les lettres et journaux déposés ou reçus à Québec jusqu'au 26 DECEMBRE inclusivement, pour les endroits entre BERSIMIS et la POINTE AUX ESQUIMAUX seront expédiés par le courrier qui laissera BERSIMIS le ou vers le 6 JANVIER prochain.

La seconde Malle laissera BERSIMIS le ou vers le 1er MARS prochain, et comprendra les lettres et journaux déposés ou reçus à Québec jusqu'au 20 FEVRIER inclusivement, en destination pour les endroits entre BERSIMIS, la POINTE AUX ESQUIMAUX, NATASHQUAN et BONNE ESPERANCE.

La Malle pour BONNE ESPERANCE laissera la POINTE AUX ESQUIMAUX le ou vers le 14 MARS prochain; ou à l'arrivée du courrier qui laissera BERSIMIS le ou vers le 1er MARS.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Québec, 10 décembre 1880.

LES LIVRES DONNÉS COMME ÉTRENNES

Parmi les nombreux objets propres à être donnés comme étrennes, nous ne connaissons rien d'aussi agréable, d'aussi utile et en même temps d'aussi peu dispendieux que les livres; aussi conseillons-nous à tous ceux qui, par leur position, leur parenté, etc., se trouvent dans l'obligation de faire des présents, de s'adresser à M. J. B. ROLLAND & FILS, 12 et 14 rue St-Vincent, à Montréal.

Ces messieurs qui ont toujours en mains un assortiment complet de livres de Prières et d'Histoires, ont encore reçu en prévision des fêtes de Noël et du Jour de l'an, une collection complète de beaux volumes; entre autres: Les beaux volumes de la COLLECTION DIDOT, à \$10 chaque, et qui comprend

les éditions de luxe de : *Jésus-Christ*, — *la Sainte Vierge*, — *St-Cécile*, — *Jeanne d'Arc*, etc., etc.; les volumes grand in-8, reliés en chagrin, tranches dorées et magnifiquement illustrés et parmi lesquels on remarque : *Les montagnes*, — *Le désert et le monde sauvage*, — *Les aventures de Robin Souel*, — *La Terre Sainte*, — *Histoire de Jésus-Christ*, etc., à \$3.60; *Le Baron des Adrets* — *Les Contes Arabes* — *Les quatre derniers papes* — *La Jérusalem délivrée*, etc., etc., à \$1.75. Les beaux volumes illustrés de la BIBLIOTHEQUE ROSE à 50 cents le volume broché ou 80 cents relié, parmi lesquels on remarque les œuvres de Mme DE SEGUR : *Les bons enfants* — *François le Bossu* — *L'Auberge de l'ange Gardien*, etc., etc., les œuvres de Melle GOURAUD : *Le lierre de maman* — *Lettres de deux poupées* — *Le petit colporteur* — *L'enfant du guide*, etc., etc. Il y a aussi la collection des ouvrages de Mme P. L'OLIVIER qui se compose de jolis volumes in-12 illustrés avec cartonnage en chromo : *Les anémones* — *Blueets* — *Jasmins* — *Pennuches* — *Lilas*, etc., à 50 cents le volume; enfin il y a un choix complet d'alphabets illustrés et de livres d'images pour les enfants, appropriés à tous les âges et dans tous les prix, de 5 cents à \$2 chaque.

On peut voir par cette courte énumération que l'on n'aura que l'embaras du choix, car l'on peut se procurer à la maison Rolland des livres pour tous les âges et pour toutes les bourses, depuis le petit volume de l'enfant, à 5 cts., jusqu'aux éditions de luxe, de 20 à 25 dollars.

Il est très-facile de se faire expédier par la poste tous les ouvrages en vente chez MM. Rolland, & Fils il suffit d'en faire la demande, et ces messieurs expédieront les effets franco par le retour de la malle.

VENTES PAR LE SHÉRIF

JEAN ANTY ME ROY, Demandeur; contre **DAME MARIE DOLL**, veuve de feu Jean Evariste St-Pierre.

1. Une terre sise et située en le premier rang de la seigneurie de Madawaska, dans la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, contenant environ sept arpents et demi de front sur une profondeur moyenne de vingt deux arpents et demi; — avec les bâtisses dessus construites.

Mais à en distraire un petit terrain occupé par le dit Gabriel Michand.

2. Un emplacement sis et situé en la ville de Fraserville sur la rue Fraser, contenant cinquante et un pieds sur la dite rue Fraser, sur cent cinq pieds de profondeur; — avec une maison et autres bâtisses dessus construites;

3. Un emplacement sis et situé en la dite ville de Fraserville, sur la rue du Marché, contenant environ cent trente-cinq pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur;

4. Une terre sise et située en le second rang de la dite seigneurie de Madawaska, en la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur;

5. Une terre de deux arpents et quart de front sur environ vingt-neuf arpents de profondeur, sise et située en la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata;

6. Une autre terre sise et située en la dite seigneurie, encore en la même paroisse, contenant deux arpents et quart de front sur trente arpents de profondeur;

7. Une terre sise et située au même endroit, en le troisième rang, contenant quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur;

8. Une terre sise et située au même endroit, en le quatrième rang, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur;

9. Un emplacement sis et situé en le premier rang de la dite seigneurie, en la dite paroisse, de forme irrégulière, contenant environ sept à huit arpents en superficie.

Pour être vendus comme suit, savoir : les lots Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, MARDI, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi; et les lots Nos. 2 et 3, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, en la ville de Fraserville, MERCREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure après-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

NARCISSE BELLEISLE, de la paroisse des Trois Pistoles, cultivateur, Demandeur; contre **CYPRIEN SOUCY**, de Sainte-Françoise:

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Françoise, quatrième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures avant midi.

JOS. THA. PARADIS,
Député Shérif.

NARCISSE BELLEISLE, de la paroisse des Trois-Pistoles, cultivateur, Demandeur; contre **JOSEPH SOUCY**, de Sainte-Françoise.

Une terre sise et située en le premier rang de la paroisse de Sainte-Françoise, quatrième concession de la seigneurie des Trois-Pistoles, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; — avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi.

JOS. THA. PARADIS,
Député Shérif.

A VENDRE :

Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Aylmer offrent en vente 400 minots de graine de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de l'acheter des directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révd M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Aylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.



GONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI,

VENDREDI,

LE 24 DECEMBRE PROCHAIN,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, entre **GASPE BASSIN** et la **RIVE NORD DU ST-LAURENT**, à partir de l'ouverture de la navigation de 1881.

Le transport se fera en goëlette de pas moins de 40 tonneaux, la nouvelle mesure.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de Gaspé Bassin, Point St-Peter, Percé, Port Daniel et Paspébiac, et au Bureau du sous-séjour, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 30 octobre 1880.
9 décembre 1880.